

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du Conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi tenue en salle du conseil municipal, le **lundi 16 juillet 2018** à compter de **20h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean-François Daoust, conseiller  
Madame Marie-Dominique Fortin, conseillère  
Madame Annie Payant, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Gagnon-Breton.

Sont absents :

Monsieur Yvon Yelle, conseiller  
Monsieur Dany Brosseau, conseiller  
Monsieur Claude Boyer, conseiller

Sont également présents :

Madame Diane Soucy, greffière  
Madame Nancy Corriveau, directrice générale  
Monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire  
Madame Cynthia Ménard, directrice du Service des communications et activités de promotion

**ORDRE DU JOUR**

**1. CONSEIL**

- 1.1 Ouverture de la séance - Période de recueillement
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Questions du public sur le contenu de l'ordre du jour
- 1.4 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2018

**2. SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

- 2.1 Rapport sur réquisitions d'achats de 50 000 \$ à 74 999.99 \$ - Dépôt de document et ratification
- 2.2 M. Joël Boyer - Pompier - Démission

**3. SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE**

- 3.1 Assemblée publique de consultation - Règlement modifié numéro V 658-2017-00 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
- 3.2 Adoption - Règlement modifié numéro V 658-2017-00 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
- 3.3 Demande de dérogation mineure - Drainage du stationnement partagé - 36 à 46, rue Catherine et 50 à 64, rue Catherine (Lots 5 035 848 et 5 937 698)

- 3.4 Décret de travaux - Aménagement de la halte Beaudin
- 3.5 Demande de subvention - Fonds de développement des territoires (FDT) - Piste cyclable Saint-Paul
- 4. SERVICE DES FINANCES**
  - 4.1 Liste des comptes à payer et ratification des chèques du mois de juin 2018 - Dépôt
  - 4.2 Amendement à la résolution no 18-02-0046 - Source de financement
- 5. SERVICE DU GREFFE**
  - 5.1 Participation de madame la conseillère Annie Payant à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale - Déclaration de la greffière - Rapport au conseil
- 6. SERVICE DES LOISIRS**
  - 6.1 Course des Moissons - Changement de date - Autorisation
  - 6.2 Organisation d'un concours de dégustation de tacos - Fiesta des cultures - Autorisation
- 7. SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION**
- 8. SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE**
  - 8.1 Présentation et avis de motion - Projet de règlement numéro V673-2018-00 établissant la tarification des ressources et services à la Bibliothèque et abrogeant le règlement numéro V587-13 et ses amendements
- 9. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**
  - 9.1 Appel d'offres no AO-06-2018 - Forages exploratoires et installation du matériel de pompage - Rejet des soumissions
- 10. SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 11. SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE**
- 12. SERVICE DES PERMIS ET INSPECTION**
- 13. CORRESPONDANCE**
- 14. AFFAIRES NOUVELLES**
  - 14.1 Décret de travaux - Pavage de la piste cyclable Saint-Paul et celle vers Saint-Michel
- 15. INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE**
- 16. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

\*\*\*\*\*

## **1 CONSEIL**

\*\*\*\*\*

### **1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE - PÉRIODE DE RECUEILLEMENT**

\*\*\*\*\*

**18-07-0237**

### **1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Annie Payant

**ET:** résolu unanimement

que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, avec l'ajout du point suivant:

- 14.1 Décret de travaux - Pavage de la piste cyclable Saint-Paul et celle vers Saint-Michel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

### **1.3 QUESTIONS DU PUBLIC SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question.

\*\*\*\*\*

**18-07-0238**

### **1.4 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2018**

**ATTENDU** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2018 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, soit au plus tard la veille de la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Marie-Dominique Fortin

**ET:** résolu unanimement

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2018 soit approuvé, tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

## **2 SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

\*\*\*\*\*

**18-07-0239**

### **2.1 RAPPORT SUR RÉQUISITIONS D'ACHATS DE 50 000 \$ À 74 999.99 \$ - DÉPÔT DE DOCUMENT ET RATIFICATION**

**ATTENDU** l'adoption du règlement numéro V 653-2017-00, lequel établit de nouvelles règles en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires;

**ATTENDU** que la directrice générale, madame Nancy Corriveau, dépose un rapport en annexe sur les réquisitions d'achats de 50 000 \$ à 74 999.99 \$ approuvées durant la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2018 totalisant le montant de 52 421.89 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Marie-Dominique Fortin  
**ET**: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le conseil municipal ratifie le dépôt dudit rapport de la directrice générale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**18-07-0240**

**2.2 M. JOËL BOYER - POMPIER - DÉMISSION**

Les membres du conseil municipal prennent acte de la démission de monsieur Joël Boyer, au poste de pompier au Service de sécurité incendie, et le remercie pour les services qu'il a rendus à la Ville de Saint-Rémi.

\*\*\*\*\*

**3 SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE**

\*\*\*\*\*

**18-07-0241**

**3.1 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - RÈGLEMENT MODIFIÉ NUMÉRO V 658-2017-00 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

**COMMENTAIRE**

Monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire, procède à la lecture et à la vulgarisation du projet de règlement modifié numéro V 658-2017-00 et donne certaines explications d'usage sur ledit règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

La parole est donnée au public.

Aucune contestation ni objection à l'adoption du règlement n'a été émise par aucun citoyen.

\*\*\*\*\*

**18-07-0242**

**3.2 ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIÉ NUMÉRO V 658-2017-00 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

**ATTENDU** la présentation et l'adoption du projet de règlement modifié numéro V 658-2017-00;

**ATTENDU** la tenue d'une assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement modifié;

**ATTENDU** la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme et de monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Jean-François Daoust  
**ET:** résolu unanimement

que le règlement modifié numéro V 658-2017-00 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), soit adopté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**18-07-0243**

**3.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - DRAINAGE DU STATIONNEMENT PARTAGÉ - 36 À 46, RUE CATHERINE ET 50 À 64, RUE CATHERINE (LOTS 5 035 848 ET 5 937 698)**

**ATTENDU** une demande de dérogation mineure à la réglementation de zonage pour les 36 à 46, rue Catherine et 50 à 64, rue Catherine à Saint-Rémi (lots 5 035 848 et 5 937 698);

**ATTENDU** qu'après examen du dossier, ce dernier rencontre les obligations de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* en matière de dérogation mineure;

**ATTENDU** que la demande consiste à permettre la construction d'un stationnement commun de plus de 500 mètres carrés sans système de drainage et de rétention souterrains et que la nature et l'effet de la demande visent à permettre:

- l'aménagement d'un stationnement de plus de 500 mètres carrés sans système de drainage et de rétention des eaux de pluie, alors que le règlement de zonage numéro V 654-2017-00 et son amendement exige le drainage et un système de rétention pour tout stationnement d'une superficie de plus de 500 mètres carrés (chapitre 4, section 6, sous-section 2, article 4.6.2.7);

**ATTENDU** que la demande ne va pas à l'encontre des orientations et objectifs du Plan d'urbanisme;

**ATTENDU** que de refuser la demande causerait un préjudice aux demandeurs quant à l'exigence de rétention, vu que les normes ont été modifiées entre le permis de construction et maintenant;

**ATTENDU** que la demande ne cause pas préjudice au voisinage;

**ATTENDU** que, dans le présent cas, l'exigence de rétention ne diminuerait que très faiblement l'impact de l'eau de pluie sur les réseaux municipaux et sur les eaux rejetées vers l'émissaire pluvial;

**ATTENDU** que le stationnement partagé pour des petits immeubles d'habitation multifamilial permet de diminuer l'espace pavé sur le terrain et augmente la surface non-imperméabilisée sur le terrain;

**ATTENDU** qu'en tentant de se rendre conforme à la réglementation en aménageant deux stationnements distincts, la quantité des eaux de pluie rejetée au réseau sans rétention serait plus grande et que la surface imperméabilisée serait également plus grande que le plan projeté déposé;

**ATTENDU** que la norme de drainage du stationnement a été modifiée entre la construction des 36 à 46, rue Catherine et celle des 50 à 64, rue Catherine, créant un préjudice au demandeur;

**ATTENDU** que les gouttières des 36 à 46, rue Catherine semblent branchées dans le drain français, ce qui ne respecterait pas la réglementation;

**ATTENDU** que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis du Comité Consultatif d'Urbanisme relativement à cette demande (résolution numéro CCU 18-06-3046);

**ATTENDU** l'avis public à cet effet en date du 29 juin 2018;

**ATTENDU** que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil municipal;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Jean-François Daoust  
**ET**: résolu unanimement

que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure, en référence aux 36 à 46, rue Catherine et 50 à 64, rue Catherine à Saint-Rémi (lots 5 035 848 et 5 937 698) et permette:

- l'aménagement d'un stationnement de plus de 500 mètres carrés sans système de drainage et de rétention des eaux de pluie;

conditionnellement à la validité de la conformité des gouttières des bâtiments visés par la présente demande.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**18-07-0244**

**3.4 DÉCRET DE TRAVAUX - AMÉNAGEMENT DE LA HALTE BEAUDIN**

**ATTENDU** qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Saint-Rémi de procéder à l'aménagement de la halte Beaudin au coin des rues Notre-Dame et Beaudin;

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, par le surplus accumulé libre;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Jean-François Daoust  
**ET**: résolu unanimement

de décréter les travaux et d'autoriser la dépense au montant de 50 000 \$, taxes incluses, pour procéder à l'aménagement de la halte Beaudin.

(Poste budgétaire: 23-040-09-721 - projet 18-08 - Dépense financée par le surplus accumulé libre)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**18-07-0245**

**3.5 DEMANDE DE SUBVENTION - FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) - PISTE CYCLABLE SAINT-PAUL**

**ATTENDU** qu'en avril 2015, les municipalités régionales de comté (MRC) ont reçu pleine compétence pour favoriser le développement local et régional sur leur territoire et

qu'au même moment, le Fonds de développement des territoires (FDT) a été institué pour les soutenir dans ce rôle;

**ATTENDU** que la Ville de Saint-Rémi désire adresser une demande d'aide financière à la MRC des Jardins-de-Napierville dans le cadre du programme FDT pour la réalisation de travaux de pavage de la piste cyclable longeant la rue Saint-Paul;

**ATTENDU** la recommandation de madame Nancy Corriveau, directrice générale;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Annie Payant

**ET**: résolu unanimement

de mandater monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire, à représenter la Ville de Saint-Rémi pour le dépôt d'une demande d'aide financière à la MRC des Jardins-de-Napierville dans le cadre du programme Fonds de développement des territoires (FDT) pour les travaux de pavage de la piste cyclable longeant la rue Saint-Paul.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**4 SERVICE DES FINANCES**

\*\*\*\*\*

**18-07-0246**

**4.1 LISTE DES COMPTES À PAYER ET RATIFICATION DES CHÈQUES DU MOIS DE JUIN 2018 - DÉPÔT**

**COMMENTAIRE**

La directrice du Service des finances et trésorière, certifie que les procédures d'acquisition des biens et services contenues à la politique d'achat ont été vérifiées et respectées pour les dépenses soumises à la présente.

Je, soussignée, Christine Tremblay, directrice du Service des finances et trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites ont été effectuées.

---

**Christine Tremblay, OMA**  
**Directrice du Service des finances et trésorière**

\*\*\*\*\*

**18-07-0247**

**4.2 AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NO 18-02-0046 - SOURCE DE FINANCEMENT**

**ATTENDU** que la Ville de Saint-Rémi a approuvé les prévisions budgétaires 2018 pour le service de transport adapté aux personnes handicapées (résolution 18-02-0046);

**ATTENDU** la recommandation de la directrice du Service des finances et trésorière, madame Christine Tremblay, d'amender la résolution numéro 18-02-0046 afin de préciser la réelle source de financement;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil

municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet par son budget annuel courant;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Annie Payant  
**ET:** résolu unanimement

d'amender la résolution numéro 18-02-0046 afin de préciser que la source de financement pour payer la dépense le sera uniquement par le budget courant;

que les mots suivants apparaissant à la résolution 18-02-0046 soient enlevés : *et le solde de 1 304 \$ par le surplus non affecté au 31-12-2017.*

(Poste budgétaire 02-370-00-951 – Dépense financée par le budget courant)

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

### **5 SERVICE DU GREFFE**

\*\*\*\*\*

#### **18-07-0248**

##### **5.1 PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE ANNIE PAYANT À UNE FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE - DÉCLARATION DE LA GREFFIÈRE - RAPPORT AU CONSEIL**

Conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la greffière, madame Diane Soucy, fait rapport au conseil municipal que madame la conseillère Annie Payant lui a déclaré avoir suivi une formation, le 26 juin 2018, sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

\*\*\*\*\*

### **6 SERVICE DES LOISIRS**

\*\*\*\*\*

#### **18-07-0249**

##### **6.1 COURSE DES MOISSONS - CHANGEMENT DE DATE - AUTORISATION**

**ATTENDU** l'autorisation accordée au Club de course L'Escouade pour l'organisation, le 15 septembre 2018 entre 9h et midi, de la Course des Moissons en partenariat avec la Caisse Desjardins des Moissons dans les rues de Saint-Rémi (résolution numéro 18-06-0221);

**ATTENDU** l'information donnée par le responsable du Club de course L'Escouade à l'effet que la course aura lieu le dimanche 16 septembre 2018;

**ATTENDU** la recommandation de madame Ariane Camiré, directrice du Service des loisirs;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Marie-Dominique Fortin  
**ET:** résolu unanimement

d'autoriser le changement de date afin que le Club de course L'Escouade puisse organiser, le dimanche 16 septembre 2018 entre 9h et midi, la Course des Moissons en partenariat avec la Caisse Desjardins des Moissons dans les rues de Saint-Rémi, selon les mêmes termes et conditions mentionnés dans la résolution numéro 18-06-0221;



d'autoriser la directrice du Service des loisirs à approuver tout changement de date en tenant compte qu'un rapport devra être produit au conseil municipal et information donnée à la Sûreté du Québec;

que copie de la présente résolution soit transmise au sergent Martin Lessard, directeur du poste de la MRC des Jardins-de-Napierville de la Sûreté du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**18-07-0250**

**6.2 ORGANISATION D'UN CONCOURS DE DÉGUSTATION DE TACOS - FIESTA DES CULTURES - AUTORISATION**

**ATTENDU** la tenue de la Fiesta des Cultures du 17 au 19 août 2018;

**ATTENDU** la proposition de la directrice du Service des loisirs, madame Ariane Camiré, d'organiser un concours de dégustation de tacos afin d'agrémenter la programmation de la 11<sup>e</sup> édition de la Fiesta des Cultures;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Marie-Dominique Fortin

**ET**: résolu unanimement

d'autoriser l'organisation du concours de dégustation de tacos dans le cadre de la 11<sup>e</sup> édition de la Fiesta des Cultures et de permettre la vente de billets au coût de 15 \$ à 20 \$ par billet selon le nombre de restaurateurs participants.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**7 SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION**

\*\*\*\*\*

**8 SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

\*\*\*\*\*

**18-07-0251**

**8.1 PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO V673-2018-00 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION DES RESSOURCES ET SERVICES À LA BIBLIOTHÈQUE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO V587-13 ET SES AMENDEMENTS**

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT numéro V 673-2018-00 est faite et AVIS DE MOTION est par la présente donné par madame la conseillère Annie Payant qu'un règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente établissant la tarification des ressources et services à la bibliothèque et abrogeant le règlement numéro V 587-13 et ses amendements.

\*\*\*\*\*

**9 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

\*\*\*\*\*

**18-07-0252**

**9.1 APPEL D'OFFRES NO AO-06-2018 - FORAGES EXPLORATOIRES ET INSTALLATION DU MATÉRIEL DE POMPAGE - REJET DES SOUMISSIONS**

**ATTENDU** l'appel d'offres sur invitation numéro AO-06-2018 pour des forages exploratoires et l'installation du matériel de pompage sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi, auprès des compagnies suivantes: Groupe Puitbec Inc., Les Forages Nelson Gagné, Samson et Frères Inc. et Les Forages L.B.M. Inc.;

**ATTENDU** que trois (3) soumissions ont été déposées, lesquelles se lisent comme suit:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT	
	Taxes en sus	Taxes incluses
Les Forages L.B.M. Inc.	95 220.00 \$	109 479.20 \$
Samson et Frères Inc.	120 640.00 \$	138 705.84 \$
Groupe Puitbec Inc.	122 700.00 \$	141 074.33 \$

**ATTENDU** que, suite au résultat de l'ouverture des soumissions, le processus d'appel d'offres n'est pas conforme à la *Loi sur les cités et villes*, vu que les montants des soumissions dépassent les 100 000 \$;

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Richard Thériault, directeur du Service des travaux publics, de rejeter les soumissions et de recommencer le processus d'appel d'offres sur le site SE@O;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Annie Payant  
**ET**: résolu unanimement

de rejeter les soumissions déposées suite à l'appel d'offres no AO-06-2018, d'en informer les soumissionnaires et de les remercier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**10 SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

\*\*\*\*\*

**11 SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE**

\*\*\*\*\*

**12 SERVICE DES PERMIS ET INSPECTION**

\*\*\*\*\*

**18-07-0253**

**13 CORRESPONDANCE**

- Lettres de la ministre de la Culture et des Communications, madame Marie Montpetit, en date du 21 juin 2018 accordant une aide financière de 28 600 \$ afin de couvrir une partie des frais liés à la réalisation du projet intitulé *Acquisition de documents*; et une aide financière maximale de 14 060 \$ pour la réalisation des travaux de restauration du calvaire du Cordon à Saint-Rémi;

- Courriel du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 3 juillet 2018 accusant réception du relevé de la greffière identifiant que madame Annie Payant, conseillère du district numéro 6, a déposé une déclaration des intérêts pécuniaires, laquelle transmission a été faite conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

\*\*\*\*\*

## 14 AFFAIRES NOUVELLES

\*\*\*\*\*

### 18-07-0254

#### 14.1 DÉCRET DE TRAVAUX - PAVAGE DE LA PISTE CYCLABLE SAINT-PAUL ET CELLE VERS SAINT-MICHEL

**ATTENDU** qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Saint-Rémi de procéder au pavage de la piste cyclable Saint-Paul et de celle vers Saint-Michel;

**ATTENDU** la confirmation d'une contribution de 3 000 \$ de la municipalité de Saint-Michel, pour le projet de pavage de la piste cyclable vers Saint-Michel (résolution no 2018-07/167);

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, par le surplus accumulé libre;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Annie Payant

**ET**: résolu unanimement

de décréter les travaux et d'autoriser la dépense au montant de 22 000 \$, taxes incluses, (en tenant compte d'une subvention estimée à 15 000 \$ du FDT (*fonds de développement des territoires*) de la MRC des Jardins-de-Napierville) pour procéder aux travaux de pavage et de finition de la piste cyclable longeant la rue Saint-Paul;  
(Poste budgétaire: 23-080-09-721 - projet 16-18 - Dépense financée par le surplus accumulé libre)

de décréter les travaux et d'autoriser la dépense au montant de 30 000 \$, taxes incluses, (en tenant compte d'une subvention estimée à 20 000 \$ du FDT (*fonds de développement des territoires*) de la MRC des Jardins-de-Napierville ainsi que d'un montant de 3 000 \$ équivalant à la contribution de la municipalité de Saint-Michel) pour procéder aux travaux de pavage et de finition de la piste cyclable vers Saint-Michel.  
(Poste budgétaire: 23-080-09-721 - projet 16-17 - Dépense financée par le surplus accumulé libre)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

## 15 INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE

Madame la mairesse Sylvie Gagnon-Breton remercie la population qui a consommé *eautrement* suite aux niveaux rouge et jaune émis par la Ville concernant la consommation d'eau potable. Elle annonce que, malheureusement, à compter d'aujourd'hui, les utilisateurs du système d'aqueduc devront faire bouillir l'eau du robinet pendant une minute et ce, jusqu'à avis contraire.

Madame Gagnon-Breton rappelle: que les cinémas plein air auront lieu les 27 juillet et 10 août prochains; qu'à compter du 13 août, les personnes intéressées pourront s'inscrire aux activités offertes par le Service des loisirs durant l'automne; et que la Fiesta des cultures se déroulera du 17 au 19 août 2018 et qu'un service de transport par autobus sera offert aux gens de Saint-Rémi.

En terminant, madame la mairesse fait un retour sur les questions du public de la séance du 18 juin dernier.

\*\*\*\*\*

## **16 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil municipal répond aux questions du public.

\*\*\*\*\*

**18-07-0255**

## **17 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Marie-Dominique Fortin

**ET:** résolu unanimement

que la présente séance soit levée à 20h55.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

---

Mme Sylvie Gagnon-Breton  
Mairesse

---

Mme Diane Soucy, OMA  
Greffière

**APPROBATION PAR  
MADAME LA MAIRESSE SYLVIE GAGNON-BRETON  
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE LUNDI 16 JUILLET 2018  
(Article 53 L.C.V.)**

---

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de la Ville de Saint-Rémi, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juillet 2018 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 17 juillet 2018

---

**Sylvie Gagnon-Breton,  
Mairesse**

**DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE**

---

La direction des finances certifie que la Ville de Saint-Rémi dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont requises dans les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juillet 2018.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 17 juillet 2018.

---

**Christine Tremblay, OMA  
Directrice du Service des finances et trésorière**